

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDREDÉLIBÉRATION
séance du 09 septembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 09 septembre 2024 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pouvoirs : 01
Date de Convocation : 02/09/2024

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, Mme RUCHAUD Emmanuelle, M. ANGER Gérard (arrivée à 19h30), Adjoints, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine (arrivée à 20h20) et M. VIOLLET Geoffroy (arrivée à 19h35).

Absents excusés : M. BOITEL Dominique qui a donné pouvoir à M. RENOULEAUD Bruno.

Secrétaire de séance : Mme RUCHAUD Emmanuelle.

Délibération n° D24_04_13

Objet **AFFAIRES GÉNÉRALES**
Adhésion au réseau "Les Maires pour la Planète"

M. le Maire présente au conseil municipal la proposition d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète.

Cette association apolitique recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes, et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle construit un réseau fort entre les élus et se propose de les accompagner dans les domaines de l'alimentation, la biodiversité, l'énergie, la gestion de la voirie, les déchets, la solidarité et la démocratie participative.

En adhérant à l'association, la commune bénéficie :

- D'un kit de bienvenue,
- De visites, webinaires et rencontres répondant aux attentes des communes adhérentes,
- D'échanges réguliers entre élus sur les bonnes pratiques environnementales,
- De ressources documentaires (guides pratiques, fiches actions).

En tant qu'adhérent, la collectivité :

- Contribue à la vie du réseau,
- Partage ses expériences,
- Communique sur son adhésion,
- Règle la cotisation annuelle.

L'Assemblée Municipale doit se prononcer sur ce dossier. Le montant de l'adhésion est de 50 euros par an

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant qu'il est nécessaire, pour une commune, d'appliquer de bonnes pratiques environnementales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité

- **d'adhérer** pour l'année 2024 à l'association Les Maires pour la Planète,
- **de désigner** M. le Maire comme représentant de la commune,
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents corroborant cette décision.

Vote du Conseil Municipal :
Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Certifié exécutoire :
Télétransmis au contrôle de légalité, le **01/10/2024**.
Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **01/10/2024**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,
Emmanuelle RUCHAUD
Secrétaire de séance

François SERVENT
Maire

